

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 23/09/2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Aurélien GIRAUDON, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie CAILLAUD, Emilie DESLANDES, Alexandra FONTENEAU, Pierre GABARD, Yannis LIBAUD, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Christine NAULIN, Raphaël PIET, Cyril RAUTURIER.

Secrétaire de séance : Christine NAULIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

2026-63-10 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU PAYS DES HERBIERS 2025

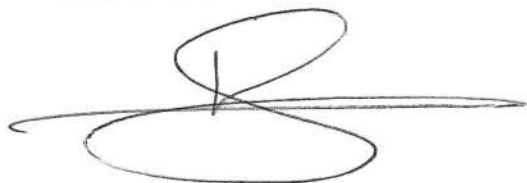
Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 522-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, le rapport retraçant l'activité de l'EPCI.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique du Conseil Municipal au cours de laquelle les délégués communautaires sont amenés à s'exprimer.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités du Pays des Herbiers, le Conseil Municipal :

- prend acte de la présentation du rapport d'activités du Pays des Herbiers pour l'année 2025.

Le Secrétaire de séance,
Christine NAULIN



Le Maire,
Patrice BERTRAND

